



PLUi-HD

Règlement Plan de zonage – vues communales

Pièce 5.2.2



Commune : Atemps

Plan local d'urbanisme intercommunal, valant Programme Local de l'habitat et Plan de Développement Urbain

Délimitation de zone

- U 1/2/3 - Zone urbaine des bourgs
- UA - Zone urbaine patrimoniale de cœur d'agglomération
- UB - Zone urbaine centrale du cœur d'agglomération
- UC 1/2/3 - Zone urbaine périphérique du cœur d'agglomération
- UCA 1/2/3 - Zone urbaine de grands ensembles
- UCDZ - Zone urbaine de grands ensembles élevés
- UI - Zone urbaine patrimoniale
- UE / UEa / UEb / UEc / UEd / UEa / UEb / UEc - Zones d'activités économiques
- 1AU 1/2/3 - Zone de projet urbain
- 2AU - Zone de projet urbain sous réserve de modification
- 1AUb - Zone de future urbanisation d'activités économiques
- 1AUb 1/2/3 - Zone de projet urbain du cœur d'agglomération
- A - Zone agricole
- AI - Zone agricole accueillant d'autres constructions
- AI - Zone agricole d'équipements
- Ap - Zone d'activités para-jardins
- N - Zone naturelle
- Ni - Zone naturelle de loisirs
- Nr - Zone naturelle aménageable
- Nr - Zone naturelle d'habitat et d'équipements

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Elément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-14 du Code de l'Urbanisme)
- Actes remarquables à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Mise à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Alignement réglementaire à protéger (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Itinéraire départemental de promenade et de randonnée
- Cône de vue (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (L. 113-2 / 421-4 du Code de l'Urbanisme)
- Habitat à protéger (L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone humide (L. 123-23 du Code de l'Urbanisme)

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L. 151-14 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-17)

- Forme typique, centre, disposition particulière pour le stationnement
- Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientement d'aménagement et de programmation (L. 151-6 / 7 du Code de l'Urbanisme)

Risques et nuisances

- Risque naturel (Cantiers, glissement de terrain)

- Axe de circulation de bus

- Risque industriel
- Sous-sol instable

- Actualisation du plan
- Surface bâtie
- Limite parcellaire
- Emploi de couleur
- Unité communale
- Unité d'intercommunalité

0 250 500 m

